L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73, — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 31 AOUT 1865 — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 31 AOUT.

Vendu à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces

Par Vincent & Co—à leur salle d'encan, 329 lots de marchandises sèches, étrangères et américaines.

Par S. Guinault—rue St-Philippe, entre Royal et Bourbon, une vacherie.

Par E. Roger & Co—à leurs salles d'encan, marchandises sèches, chapeaux, linge fait et chapeaux.

Par D. E. Morphy—aux magasins 43 à 45 rue Poydras, et au magasin ... rue de la Vieille Levée, du beurre avarié.

Par J. P. Boisseau—Jambons, farine, savon, fromage, etc., deux vieilles maisons, barrières et citerne.

L'Organisation de l'Etat.

Nous avons déjà signalé, à diverses reprises, les inconvénients qui résultent de la fausse position dans laquelle le gouverneur Wells se trouve placé. Au lieu d'être nommé gouverneur provisoire de la Louisiane à la fin de la guerre, au même titre que les gouverneurs de la plupart des Etats du Sud, il a été simplement maintenu dans la position qu'il occupait en vertu de la prétendue Constitution de 1864, et il en résulte une situation mixte presque inextricable qui est une source continuelle de conflits d'autorité et qui, dans beaucoup de cas, paralyse complètement les bonnes intentions de M. Wells. Qu'est-ce que la soi-disant Constitution de 1864? Qui est-ce qui la soutient aujourd'hui et pourquoi le gouverneur hésite-t-il à se débarrasser complètement de ce lien fragile qui le rattache encore à un passé regrettable.

La Constitution de 1864 a été le résultat d'une farce électorale conçue et organisée dans un but politique par le commandant militaire d'alors, par le général Banks. Aucun caractère légal ne peut s'attacher à un pareil document, œuvre illégitime d'une petite coterie d'intrigants qui prétendaient escamoter à leur profit la souveraineté du peuple de l'Etat. On chercherait vainement aujourd'hui l'élément électoral qui a servi à constituer cette pseudo-assemblée, dont les actes sont devenus l'objet de la réprobation universelle.

Il n'y a pas un seul des organes de la presse qui soutienne la validité de cette Constitution de 1864. Le parti radical ou du moins la fraction à la tête de laquelle se place M. Durand la répudie parce qu'elle n'a pas accordé le droit de suffrage aux noirs, et nous n'avons pas besoin de dire que tous les citoyens honnêtes, qu'ils aient été conservateurs ou démocrates, la considèrent comme nulle et non avenue. D'un autre côté le Congrès a refusé d'admettre dans son sein les représentants et les sénateurs qui avaient été nommés sous son empire. Il ne reste guère d'autres partisans de cette œuvre funeste qui a coûté tant d'argent au trésor de l'Etat, qu'un petit nombre de fonctionnaires qui, pour la plupart, ont été destitués par le gouverneur Wells. C'est, on l'avouera, une bien faible considération pour imposer à toute une population un pacte constitutionnel, dans lequel elle n'a été ni directement ni indirectement représentée.

Quels scrupules arrêtent donc encore le gouverneur Wells? Se croit-il tenu de respecter cette ombre de Constitution parce qu'il a été élu lui-même sous son empire. Mais il a bien eu le courage de dénoncer les fraudes qui avaient présidé à l'enfantement de ce document inique, et il a sapé lui-même la base sur laquelle on le faisait reposer. Il n'a pas hésité à frapper de destitution la plupart des fonctionnaires qui tenaient leur pouvoir de cette source illégale et il a reconnu dans sa proclamation aux paroisses qu'elle ne pouvait lier les populations qui n'avaient pas été consultées. Enfin, le gouverneur Wells a eu [illegible] se faire confirmer officiellement dans ses fonctions par le président Johnson.

[illegible] reste donc bien peu à faire pour couper le dernier fil qui maintient encore en existence la Constitution enfantée par M. Banks et ses créatures, c'est la nomination officielle de M. Wells comme gouverneur provisoire de la Louisiane. Depuis deux mois on nous berce de l'espoir que cette nomination va arriver, mais le temps se passe et les choses restent dans le même chaos politique. Le moment n'est pas très éloigné où le gouverneur aura à lancer une proclamation d'élection. Va-t-il ordonner cette élection en vertu d'une Constitution, odieuse à toute la population et qui ne repose sur aucune autorité légale? Ce serait agir contre le vœu unanime des électeurs et nous espérons qu'il n'en sera rien.

Un [illegible] d'insistance de la part de M. Wells lui ferait facilement obtenir du président Johnson le titre de gouverneur provisoire qui l'affranchirait complètement de toute soumission à la législation frauduleuse de 1864. Le terrain ainsi déblayé, il pourrait marcher hardiment dans la voie de la réorganisation de l'Etat comme l'a fait le gouverneur du Mississipi et comme le font les gouverneurs de l'Alabama, de la Géorgie et des Carolines. Si M. Wells éprouve encore quelque difficulté à se faire nommer, il pourrait faire appuyer sa demande d'une pétition qui serait en peu de jours couverte d'un grand nombre de signatures par l'intermédiaire des clubs politiques déjà organisés.

Ce premier point obtenu, il ne resterait plus qu'une difficulté à résoudre. En procédant en vertu de l'ancienne Constitution de 1852, la seule, selon nous, qui ait force de loi en Louisiane, on se trouverait en présence d'une législation qui reconnaît l'esclavage, ce qui serait un obstacle à l'admission des représentants et des sénateurs de la Louisiane au Congrès.

Deux moyens ont été jusqu'à présent proposés pour l'abolition légale de l'esclavage dans l'Etat. L'un, que nous avions suggéré dans un de nos premiers articles sur ce sujet et que nous voyons adopté par le comité central démocratique, est de faire voter par la législature l'amendement constitutionnel proposé par le Congrès. L'amendement devenu partie intégrale de la Constitution des Etats Unis, abolirait ainsi *de jure* tout ce qui dans les constitutions d'Etat et notamment dans la Constitution louisianaise de 1852 y serait contraire, c'est-à-dire tout ce qui consacre l'esclavage.

L'autre moyen, que nous voyons proposé dans un article du *Picayune*, serait la convocation directe par le gouverneur d'une convention pour réviser la Constitution de 1852. Cette convocation serait illégale, notre confrère le reconnaît, parce que la législature a seule le droit de convoquer une convention.

La vérité est qu'au point de vue de la légalité stricte, on se trouve dans une impasse, dont on ne peut sortir qu'en franchissant quelque barrière légale. Ainsi beaucoup de gens prétendent que le premier acte à accomplir pour faire rentrer la Louisiane dans l'Union est le retrait de l'ordonnance de sécession, œuvre d'une convention qui ne peut être détruite que par une autre convention. Mais au point de vue du but à réaliser, cela n'est pas indispensable puisque ni le Président des Etats Unis ni le Congrès n'admettent la légalité de l'ordonnance de sécession. Quant à la pseudo-constitution de 1864, une simple déclaration d'une législature, élue en vertu de la Constitution de 1852, suffirait à en constater la nullité.

Nous reconnaissons, néanmoins, que la question de savoir si c'est une législature ou bien une convention que le gouverneur doit convoquer comme bien à des doutes sérieux qui ne peuvent être résolus que par un examen approfondi. La législature, à vrai dire, aurait bien le droit de convoquer une convention, sauf à s'ajourner jusqu'à la réunion de cette assemblée. Mais dans l'état obéré du trésor, il faut éviter avec soin les doubles emplois et les dépenses inutiles.

En tous cas, si le gouverneur se décide à abandonner cette Constitution de 1864 qu'il traîne si péniblement à la remorque, rien ne l'oblige plus à attendre le mois de novembre pour fixer une élection. Le fait que l'Etat se trouve sans pouvoir légal régulièrement constitué, justifie, suivant nous, un appel au peuple de la part du gouverneur, et l'élection immédiate d'une assemblée législative ou constituante. Le Congrès se réunit en décembre. A quoi bon attendre au dernier moment pour réorganiser l'Etat? Ne vaut-il pas mieux être prêt plus tôt que de ne pas l'être à temps? Il est de la plus haute importance qu'à l'ouverture de la session du Congrès tous les représentants et tous les sénateurs du Sud soient à leurs postes pour demander leur admission dans la Chambre et dans le Sénat, en vertu des droits inaliénables que leur garantit la constitution des Etats Unis et des principes fondamentaux sur lequel est basé le gouvernement républicain de ce pays.

L'EXCEPTION DES $20,000.

Le *Natchez Courier* fait les réflexions très sensées qui suivent, à propos de la clause qui exclut de l'amnistie certaines personnes ayant une fortune au-dessus de $20,000 et dont les capitaux cependant seraient si utiles au développement des ressources du Sud, si utiles à l'exploitation du sol surtout. Il dit des capitalistes qui se tiennent à l'écart en pareil moment:

Leurs espèces sont enterrées, leurs biens dérangés, leurs autres fonds, leurs greenbacks et toutes leurs propriétés personnelles de quelque valeur, sont à l'abri des poursuites du marshal des Etats-Unis et de toutes les opérations de la loi. Leurs richesses resteront cachées jusqu'à ce que le fisc ait disparu. Sous la loi de confiscation, la propriété personnelle peut être confisquée d'une manière absolue, mais les biens fonds ne peuvent l'être que pendant la vie du propriétaire exclu du bénéfice de l'amnistie. Si ce propriétaire est jugé et condamné pour trahison, la confiscation ne survit pas au gibet et les biens de fonds reviennent à ses héritiers. Les fonds cachés ... et le gouvernement devra se contenter d'avoir fait condamner le coupable.

MESURE IMPORTANTE pour le commerce.

Le télégraphe nous transmet une nouvelle fort importante. Toutes les restrictions sur le commerce avec le Sud, même en ce qui concerne les articles déclarés de contrebande, sont levées à partir du 1er septembre. C'est là une excellente mesure, parfaitement justifiée d'ailleurs par la pacification du pays. Il ne reste pour la compléter qu'à affranchir le transport et le commerce du coton de toutes les entraves qui résultent de l'intervention des agents du trésor, en quête des cotons ayant appartenu au gouvernement confédéré.

LE CHEMIN DE FER DE JACKSON.

La nouvelle du retour prochain du colonel Shackleford et du grand succès de son voyage à Washington était exacte. Le colonel est arrivé hier et a pris la peine d'informer lui-même un de nos confrères de la pleine réussite de sa mission.

M. Shackleford a été si parfaitement bien reçu par le président Johnson qu'il en a obtenu le service postal de la Nouvelle Orléans à Canton, service qui s'exécutera trois fois la semaine, à partir d'aujourd'hui, et six fois aussitôt que la ligne ferrée sera rétablie dans son ancien état et qu'elle possédera le matériel roulant nécessaire.

Conjointement avec les représentants d'autres lignes le colonel a fait avec le département de la guerre un arrangement par lequel, lorsqu'aura lieu la vente des locomotives, wagons, machines et autres articles de valeur appartenant aux chemins de fer militaires des Etats-Unis, les compagnies du Sud pourront en faire l'acquisition à des conditions de crédit favorables à toutes les parties. Ainsi le gouvernement ne sera pas obligé de faire des sacrifices et les compagnies ne seront pas la proie des spéculateurs.

Le colonel Shackleford après avoir donné au Président l'assurance que le chemin de fer de la Nouvelle Orléans à Jackson était dans les mains d'hommes tout à fait dignes de la confiance du gouvernement et possédant celle des actionnaires, a reçu de son côté l'assurance qu'il ne serait rien changé à l'administration actuelle de la ligne à moins que des nécessités militaires ne l'exigeassent, au quel cas les directeurs de la compagnie en seraient informés en temps convenable.

Il parait que le président Johnson croyait, avant les renseignements qui lui ont été fournis par le colonel Shackleford, que le chemin de Jackson ou la compagnie de ce chemin n'aurait pas de représentants quand l'autorité militaire jugerait à propos d'en faire la restitution. Mais apprenant que la restitution était déjà faite à un bureau de directeurs composé d'hommes honorables et légalement élus, il s'est empressé de confirmer l'opération et de reconnaître tous les droits et toute l'autorité du Bureau dont M. Shackleford est le président. Ainsi finit le procès intenté à l'occasion de la dernière élection de directeurs, élection qui devient parfaitement nulle.

ASSEMBLEE DES DIRECTEURS DES ECOLES PUBLIQUES.

Cette assemblée a eu lieu à l'hôtel de ville. Les directeurs s'y sont trouvés au nombre de 22 sur 24. Le juge Augustin a été appelé au fauteuil, et M. Grady Burke a été élu président à l'unanimité. Le juge Augustin a été nommé vice-président.

Sur motion, l'élection d'un surintendant est ajournée. Un comité est nommé pour considérer la question du salaire des officiers et pour faire un rapport. Les Drs Holliday et Ames et M. Kerr sont nommés membres de ce comité.

Quelques instants après, le comité fait son rapport et opine pour que le salaire du surintendant soit réduit de $5000 à $3000 par an; le salaire du secrétaire de $100 à $50 par mois et le salaire du sergent d'armes de $50 par mois à $25.

On a fait quelques objections à cette réduction des salaires. Mais on a soutenu aussi que le Trésor avait peu d'argent, la dernière Convention et la Législature ayant dépensé $400,000.

Le président s'est prononcé pour l'économie et a dit qu'il fallait commencer immédiatement.

Une somme considérable ($240,000) a été allouée par les autorités de la ville et M. Glendy Burke espère qu'on pourra économiser assez pour bâtir ... deux écoles. Le salaire de $5000 payé au surintendant est égal à celui que touche le maire. On a dit livré à des dépenses extravagantes. Le discours de M. Burke a produit beaucoup d'effet et les réductions du rapport ont été votées en adoptant des moyens termes proposés par le juge Augustin.

On procède ensuite à l'élection du secrétaire et M. Duchiron est élu à l'unanimité. M. Delonge est élu sergent d'armes.

L'élection du surintendant est ajournée à une semaine.

Les comités suivants sont nommés:

Finances—MM. McCoard, Keep, Adams, Ducorge, et Sloo.

Ecoles normales — MM. Boyer, Richards, Jewell, Ames, Augustin.

Professeurs—MM. Holliday, Chiapella, Toyet, Ker, Goldman.

Maisons d'école—MM. Richards, Walsh, Turpin, Viavant, Ruley.

Règlements — MM. Ker, Magne, Moore et Ames.

Livres et installations—MM. Tissot, Jewell, Boyer, Augustin, Goldman.

Bibliothèque et Lycée—MM. Holliday, Ker, Augustin, Keep, Chiapella.

Le Bureau s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE

TEMPERATURE.

THERMOMETRE DE C. DUCHAMEL, OPTICIEN, No 46, rue de Chartres.

Août 30 1865	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	78	25 1/2
midi	83	28 1/2
3 heures du soir	85	29 1/2
6 heures ... do	84	29

Notre rapporteur en rendant compte des affaires envoyées devant la Cour Criminelle reproduit quelquefois les termes employés par l'accusation pour qualifier les faits sans avoir le moins du monde l'intention d'endosser aucune de ces expressions, puisque toute opinion doit être réservée jusqu'au jugement définitif de l'accusé. C'est ainsi qu'en employant hier les mots "tentative de meurtre" à propos d'une affaire entre M. Jules Bineau et M. Allibert, il n'a nullement voulu préjuger le mérite de l'accusation portée contre le premier "pour assaut avec intention de tuer". L'affaire est portée devant la Cour Criminelle et jusqu'à la décision du juri la presse comme le public doivent réserver leur appréciation, en vertu de ce principe que tout accusé est présumé innocent.

Duel empêché.—Le lieutenant Rayne ayant appris que deux jeunes gens devaient se battre en duel, les a arrêtés. Ils étaient sur le Chemin du Bayou et avaient deux pistolets.

Les adversaires ont été amenés devant le recorder Gastinel qui a exigé de chacun d'eux un cautionnement de $2,000.

Incendie.—Hier matin, vers deux heures, un incendie a détruit une petite maison située dans la rue du Canal et connue sous le nom de "Struggler's Home".

Enregistrements et amnisties—Le nombre des votants enregistrés était, hier, à deux heures et demie de l'après midi, de 5,230; celui des amnisties de 2,311.

Recorder du Premier District—Il y a eu échange de politesses et de discours, hier matin, à la Cour du recorder du Premier District.

M. Vennard, en se retirant, a fait un grand éloge de son successeur et a remercié les officiers du zèle qu'ils avaient déployé dans l'exercice de leurs fonctions.—Le nouveau magistrat, M. Benj. C. Campbell, a exprimé l'espoir que la bonne entente ne cesserait de régner entre les membres du barreau, les officiers de la Cour et lui.

Steamer Ingomar. — Le bateau à vapeur *Ingomar*, ayant été retenu hier dans le port par des circonstances imprévues, partira positivement aujourd'hui à cinq heures de l'après midi pour les Attakapas. Voir l'annonce.

☞ Le Dr. Delery a établi d'une manière définitive son domicile au No. 79, rue Ste-Anne (ancienne maison Bineau) entre Royale et Bourbon. Il y donne des consultations en français, en anglais et en espagnol, de 1 à 3 heures. Voir l'annonce. 31août—3t.

Institut St-Charles. — La rentrée des classes dans cette institution, si justement réputée, aura lieu lundi prochain, 4 septembre. Madame Macé est assistée de plusieurs professeurs de mérite, et les études musicales sont sous la direction de Mlle Cambier pour le chant, de Mlle Landumiez et d'autres professeurs de talent pour le piano.

Drogues, médicaments, peintures.—Il n'est pas d'articles qui aient été l'objet de plus de fraudes dans ce pays que ceux dont il s'agit; aussi les acheteurs ont-ils un avantage évident à s'adresser à une maison de commerce, dont la longue réputation est pour eux une garantie sérieuse de la qualité des produits qu'elle importe. C'est à ce titre que nous signalons aux pharmaciens, aux teinturiers, aux peintres, aux distillateurs, &c., l'annonce de MM. Curaçao & Ogden, de l'encoignure des rues Royale et St-Philippe. On trouvera chez eux un assortiment considérable des articles énumérés dans leur annonce.

Maison d'encan.—Une annonce de MM. E. Roger & Cie, encanteurs, 45 & 47 rue de la Vieille Levée, avertit le public que M. Charles T. Nash s'occupera des ventes de propriétés foncières, actions, et autres valeurs, ainsi que des cargaisons et ventes au dehors. C'est une adjonction importante à cette excellente maison.

Briques, merrains, vins, huiles.—Nous appelons l'attention du commerce sur les annonces publiées dans nos colonnes par la maison C. Cavaroc & Cie, rue Royale No 116. Ces messieurs ont à vendre, entre autres articles, 1,500,000 briques, 60,000 merrains, 600 caisses d'huile Flagniol à livrer incessamment, des vins rouge et blanc en barriques et en caisses et 150 paniers de champagne de la célèbre marque "Duc de Montebello". Voir l'annonce pour plus de détails.

Retour d'un Exilé. — M. Adolphe Mazureau, ancien shérif de la paroisse d'Orléans, vient de revenir dans ses foyers après plusieurs années d'exil. Les nombreux amis de cet aimable citoyen apprendront avec satisfaction son retour parmi nous.

Nouvelles télégraphiques

[Télégramme du 29.]

On écrit de Washington que le département de l'Agriculture a été informé que la récolte de pommes de terre sera cette année la plus grande qui sera jamais été faite dans le pays.

Un grand mouvement d'échange a lieu entre la ville de Newbern et l'intérieur de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de la Géorgie et du Sud-Est de la Virginie. Les marchands de Newbern envoient de grandes quantités de marchandises et reçoivent en retour du coton et du tabac. Des trains roulent chaque jour sur tous les chemins de fer.

Le gouverneur Brough, de l'Ohio, est mort cette après-midi après une longue et douloureuse maladie.

L'examen de l'affaire de Wertz n'a rien présenté de particulièrement intéressant jusqu'au moment où la Cour s'est retirée. Des instances ferventes ont été faites par MM. Schade et Baker qui ont encore reparu comme ses défenseurs. La salle d'audience regorgeait de spectateurs.

Une somme de $100,000 en bons du gouvernement a été enlevée, dans la nuit du 28, de la Banque Nationale de Willington, Ohio.

Le 29, à 10 heures P. M., le coton fermait à New-York à 44 1/2.

La farine avait baissé de 15 cents.—Pas de changement pour l'or.

Carle Shurtz et le major Tree sont arrivés le 29 à Vicksburg. Ils font une tournée d'inspection.

Nouvelles par l'Ouest.

Le steamer *Ruth* nous a apporté des journaux de l'Ouest du 24 courant, où nous trouvons les dépêches qui suivent:

Enfants d'affranchis.

Washington, 24 août—Le Bureau des affranchis a reçu avis, des bas comtés du Maryland, que quelques-uns des anciens propriétaires d'esclaves ont, depuis l'adoption de la loi d'émancipation, retenu chez eux nombre d'enfants appartenant aux affranchis. Un officier du gouvernement, écrivant du comté de Prince Frederick, dit: Les affranchis ont fait des efforts pour se prévaloir de l'autorité civile pour avoir ces enfants, mais ils n'ont pas réussi une seule fois. L'écrivain suggère l'établissement d'une cour militaire spéciale afin que justice soit rendue, et là suggestion sera soumise aux autorités compétentes.

Le capitaine Moon est revenu d'Andersonville, après avoir fait donner une sépulture décente aux soldats unionistes morts dans ce lieu.

L'enregistrement des votans dans le Maryland, en vertu de la nouvelle constitution, cause beaucoup d'excitation dans les comtés adjacens. Les retours d'un precinct démontrent que sur 180 votans, 113 ont été rejetés par la loi d'enregistrement de cet Etat.

L'ex-gouverneur Brown, de la Géorgie, et l'honorable Linton Stephens, frère d'Alex. H. Stephens, sont arrivés ici ce soir.

Le secrétaire Stanton a quitté la ville aujourd'hui pour aller en vacances.

New York, 24 août—La canonnière Donegal, arrivée aujourd'hui, rapporte que pendant qu'elle remorquait le steamer Commodore McDonough, ce steamer a fait une voie d'eau et a été abandonné par les officiers et les hommes au moment où il coulait bas.

L'*Augusta Transcript* du 19 dit que les outrages et les vols sont fort communs dans les environs de cette ville, mais qu'on a pris des mesures efficaces pour les réprimer. On fait peser la responsabilité de ces méfaits sur les soldats rebelles de retour en Géorgie.

Le *Savannah Herald* dit que le général Wild avait ordonné à Mme Robert Toombs d'évacuer les lieux qu'elle occupe à Washington, Ga., attendu que l'autorité avait l'intention d'y établir un Bureau des affranchis. Le général Steedman a contremandé cet ordre et a permis à la veuve du rebelle de rester chez elle.

Le gouverneur Johnson, de Géorgie, a lancé une proclamation déclarant que tous les officiers civils qui ont prêté serment, s'ils ne sont pas compris dans les exceptions, ou qui ont reçu une amnistie spéciale, pourront s'acquitter des devoirs de leurs charges suivant les lois existantes avant le 1er janvier 1861, en tant qu'elles n'ont rien de contraire à la situation actuelle de l'Etat.

Une dépêche de Harrisburg dit: le grand juri a trouvé matière à poursuivre contre McCaus land et autres, qui furent les instruments immédiats de l'incendie de Chambersburg et du pillage commis sur la frontière par les rebelles pendant la guerre. Des réquisitions ont été adressées aux gouverneurs de l'ancienne Virginie, de l'Ouest Virginie et du Maryland, pour la remise de ces personnes à la garde des autorités pennsylvaniennes pour que procès leur soit fait à Chambersburg. Ces hommes, s'ils étaient jugés par un juri de loyaux pennsylvaniens, auraient à subir une rude épreuve. Le gouverneur Curtin a envoyé des officiers pour prendre charge de ces hommes.

Une dépêche au *Post* dit: Il a été annoncé au département du Trésor que la circulation fractionnelle de toutes les dénominations, a été de la dernière émission.

Il a été aussi constaté qu'on avait forgé des billets du Trésor de toutes dénominations. Mais le département assure qu'il n'y a point en ce moment de contrefaçons dans la circulation des banques nationales.

Procès du capitaine Wertz.

Washington, 24 août—Le prévenu est assisté de deux nouveaux avocats, MM. Shade et O. S. Baker qui lui prêtent volontairement leur ministère.

Voici les moyens de défense qu'ils veulent faire valoir:

1o—Le prisonnier a droit à être déchargé en vertu de son arrangement avec le capitaine Noyes qui lui avait dit que s'il donnait certaines informations il ne serait ni arrêté ni retenu comme prisonnier.

2o—Le prévenu nie la juridiction de la Cour en pareille matière.

3o—La guerre est finie et la loi civile restaurée. Il n'y a pas de loi militaire sous laquelle il puisse être jugé.

4o—Il demande l'annulation des accusations et spécifications en raison de leur teneur vague et incertaine par le temps et le lieu où les offenses ont été commises et sur la manière dont elles ont été commises.

5o—La commission a été changée, recomposée de nouveaux membres et le réquisitoire a été modifié. Le prévenu doit donc avoir le bénéfice d'un acquittement.

6o—Le prévenu était un officier de l'armée confédérée et doit profiter de la capitulation convenue entre Sherman et Johnston.

Parmi les témoins entendus s'est trouvé le colonel Gibbs qui était commandant de place à Andersonville. Il a dit que Wertz avait le contrôle exclusif de la prison. Les prisonniers étaient si nombreux qu'ils produisaient pour lui l'effet d'une fourmilière.

Il a donné un récit circonstancié de la discipline et de l'état dégoûtant de la prison et a ajouté que la règle établie était de tirer sur quiconque traversait une certaine ligne.

Le Dr John C. Bath, ex-rebelle, qui était un médecin de la prison, appelé comme témoin, a fait une longue et intéressante description de la place, et du traitement horrible auquel les prisonniers étaient soumis, disant que, dans son opinion, on aurait pu sauver, avec des soins convenables, 75 pour cent de ceux qui sont morts.

Ces deux témoins déposent qu'on se servait de chiens comme des instruments de garde à la prison d'Andersonville.

Autres nouvelles du Mexique.

Nous trouvons les nouvelles complémentaires qui suivent dans les journaux de Matamoros du 12 août:

Le 12 juin, le général Castagny, commandant en chef de la première division du corps expéditionnaire français, se dirigea sur Durango, escorté de deux compagnies d'infanterie et d'un escadron de chasseurs d'Afrique, sous les ordres du capitaine Beaulincourt. Durango est désigné comme le quartier général de la première division.

Le général Aymard conservera le commandement des forces françaises dans la Sonora.

Les opérations militaires contre les bandes de Libéraux qui infestent les départements de Durango et de Sonora seront reprises aussitôt que la saison des pluies sera passée. Les fortes pluies qui sont tombées récemment dans cette portion de l'Empire ont rendu pour le moment toute opération militaire impraticable.

Des avis de Campêche et de Carmen, reçus le 7 et le 8, annoncent que les libéraux ont renouvelé les opérations offensives dans le département de Tabasco. Ils ont paru devant la position de Jonuta dont les impérialistes avaient pris possession dernièrement. La démonstration, néanmoins, s'est terminée par la fuite des assaillants qui ont été saisis de l'impression que les impérialistes avaient été renforcés et qu'ils étaient prêts à les attaquer. Leur attaque projetée s'est convertie ainsi en une retraite précipitée.

Le général Brincourt était, suivant les dernières nouvelles, à Monclava, et le commandant Delloge à Matehuala. 250 chasseurs d'Afrique étaient arrivés à San Luis. On pensait que les libéraux tâcheraient d'échapper par Tamaulipas en passant à Miquisguano, Tancahuitz ou Huetecan.

Le vicomte de Soto Mayor, envoyé du roi de Portugal, est arrivé à Mexico le 16 juillet. Sa mission toute temporaire est de présenter à l'empereur les insignes des trois ordres militaires royaux du Portugal, et à l'impératrice les insignes de l'ordre de Ste Isabelle.

Le journal *Idea Liberal* d'Orizaba a été suspendu pendant un mois, pour avoir publié un article intitulé: "La Situation", où il faisait un appel au peuple. Ce journal avait antérieurement reçu un avertissement des autorités impériales.

47 médailles de bronze ont été distribuées parmi les officiers et soldats autrichiens qui se sont distingués dans l'affaire de Tallaceyan et Xochiapulco.

Un brigadier général mexicain et cinq officiers ont été récompensés avec la croix de Guadeloupe, et une médaille d'argent a été accordée à huit soldats et à un officier de la légion autrichienne.

M. Pedro Harra a été nommé, par ordonnance impériale, consul général du Mexique à Jérusalem.

La quantité d'argent frappée à la monnaie de Guanajuato, pendant les six premiers mois de l'année courante, s'est élevée à $3,024,125, dont 212,000 onces étaient en or.

Décédée, hier, à dix heures A. M., à l'âge de 58 ans, Mme Valsin WICTZ, née Célina Fromentin. Les amis des familles Wiltz, Demourelle et Cambel sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures et demie précises. Le corps est exposé à sa dernière demeure, rue St Claude, entre Ste Anne et Dumaine.

Décédé hier à 7 heures du soir, à l'âge de 48 ans, Jean POURABUSH, né en France, dans le département des Basses Pyrénées. Ses amis et connaissances, ainsi que les membres de la Société de Bienfaisance ... sont invités à assister à son convoi funèbre qui aura lieu ce soir à cinq heures, ... de la rue du Canal, entre les rues Robertson et Claiborne, où le corps est exposé.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

New York, 29 août—Une somme de $100,000 a été enlevée de la Banque Nationale de Willington, Ohio.

On a retiré des banques de New York, dans le courant de la dernière semaine, une somme de $3,580,000 pour les besoins de l'exportation.

Le département du Trésor a ordonné une impression de billets à intérêt composé jusqu'à concurrence de $40,000,000.

New York, 29 août—Le coton a baissé et le middling est à 44 1/4.

Le porc mess a baissé et est coté maintenant à $31.

New York, 30 août 1865—Toutes les restrictions qui concernent le commerce du Sud, y compris les articles de contrebande, seront levées après le 1er septembre.

Six milles barils de bœufs ont été vendus hier pour l'Angleterre.

On s'attend à recevoir des ordres considérables par suite de la maladie qui sévit sur les bêtes à cornes.

Le Président a reservé sa décision sur la demande de mise en liberté qui lui a été adressée en faveur d'Alexandre Stephens.

Par le Télégraphe de la Balize.
Dépêches transmises à l'Abeille.

Passe Sud Ouest, 30 août 1865.

Le steamship H. S. Hagar, expédié de New York le 22 août par la voie de Key West, a passé la barre à 3 heures P. M.

Nomination. — Nous apprenons que M. A. T. Stone a été nommé Surveyor de la douane à la Nouvelle-Orléans.

Convention démocratique de l'Ohio.

Cincinnati, 25 août—La convention démocratique de l'Ohio s'est assemblée hier à Columbus et a désigné ses candidats pour les différentes fonctions d'Etat, entre autres Gen. George W. Morgan pour gouverneur, et W. Long pour lieutenant-gouverneur.

Les résolutions opposent la consolidation de tous les pouvoirs dans les mains du gouvernement fédéral, maintiennent la doctrine des droits des Etats telle qu'elle est établie dans les résolutions de 1798 de la Virginie et du Kentucky, déclarent que malgré les ordonnances de sécession les Etats du Sud sont encore dans l'Union comme Etats, et ont le même titre à tous leurs droits et à être représentés au Congrès, dénoncent tous les efforts faits pour conférer le droit de suffrage aux nègres, découragent l'émigration des nègres dans les Etats, complimentent les soldats sur leur valeur, regardent la dette nationale comme une malédiction nationale, et demandent la plus rigide économie et recommandent que les impôts nationaux soient perçus par les trésoriers de comté, autant que possible, et que l'impôt de commutation de la milice soit rappelé, dénoncent l'arrestation de citoyens par l'autorité militaire dans les Etats où les tribunaux civils ne sont pas troublés, dénoncent la continuation de la suspension de l'habeas corpus, depuis la fin de la guerre, et le déni du droit de jugement par juri, et l'intervention du pouvoir militaire dans les élections, comme cela a eu lieu dans le Kentucky et le Tennessee, comme une violation révolutionnaire de la Constitution.

La dernière résolution porte ce qui suit:

"Tout en condamnant résolument toute les infractions à la Constitution, et tout en regrettant que les conditions de pacification accordées par le général Sherman, en avril dernier, n'aient pas été immédiatement ratifiées par le pouvoir exécutif fédéral, nous soutiendrons, néanmoins, le président Johnson dans tous les efforts constitutionnels pour rendre aux Etats l'exercice de leurs droits et de leur pouvoir dans les Etats-Unis."

Des discours ont été prononcés par le général Morgan, et par MM. Vallandigham et Pugh.

CANADA

Le *Colonist* d'Halifax annonce que M. Cardwell, ministre des colonies anglaises, recommande la formation d'un conseil confédéré à Québec. Ce conseil serait composé de délégués de toutes les provinces britanniques et présidé par le gouverneur général. Il élaborera les plans d'un nouveau traité de commerce avec les Etats Unis, et le gouvernement de S. M. agirait d'après les vœux des confédérés.

A une des dernières séances du parlement canadien, une interpellation de M. Dorion a amené le gouvernement à faire une déclaration des plus rassurantes, sauf un point, au sujet de la ligne de conduite qu'il tiendra durant cette session. De cette déclaration, il résulte que le ministère ne fera rien, ni au sujet de la confédération, ni au sujet des fortifications, ni de la milice, ni du chemin de fer international, mais il posera la question du territoire du nord ouest devant la Chambre.

Le gouvernement a convoqué à Québec les délégués des provinces maritimes pour s'entendre sur une politique commerciale commune. Il est évident que le traité de réciprocité n'est que le prétexte de cette convocation, qui aura bien plutôt pour but d'achever l'œuvre commencée par la conférence de l'année dernière. On essaiera de faire accepter le projet de confédération par les nouveaux ministres du Nouveau Brunswick ... seconde fois, et cette fois avec le concours efficace du gouvernement anglais, d'emporter d'assaut l'adhésion des provinces maritimes.

[Courrier des E. Unis

La politique anglaise.—Nous lisons dans la France:

L'opinion publique ne se montre pas satisfaite en Angleterre du ton des réponses du comte Russell aux dépêches de Washington. Le *Morning Post* ne peut s'empêcher de présenter les observations suivantes:

"Avec toute la bonne volonté possible de montrer au gouvernement des Etats-Unis les dispositions les plus conciliantes, il existe bon nombre d'excellentes raisons pour nous engager à ne pas aller plus loin et à ne pas permettre à aucun pouvoir de nous y entraîner. D'abord, l'expérience de ces dernières années doit prouver à tout le monde que, de quelque manière que nous agissions, notre conduite est invariablement mal interprétée, et cela avec intention, par le gouvernement de Washington.

"Si nous sommes fermes, si nous observons aux principes les plus communs de la loi et de la justice, on nous accuse de malveillance; lorsque, au contraire, nous faisons une concession, pour nous concilier nos cousins transatlantiques, on dit que nous sommes pusillanimes! Depuis le commencement de cette récente et malheureuse guerre, la politique de la France et celle de l'Angleterre ont été complètement identiques, mais nous n'avons cessé d'être le but constant des insultes des Américains, tandis que la France, malgré son intervention à Mexico, et son mépris ouvertement exprimé pour la doctrine du Président Monroe, est louée avec une sorte d'ostentation."

Nous ne tirons nullement vanité que le *Post* le croie bien, de la préférence que nous a accordée l'Amérique. Seulement, la feuille anglaise oublie trop les causes de l'hostilité du peuple américain; elles se résument peut-être toutes dans la politique hésitante de lord Palmerston et dans l'attitude, conforme d'ailleurs à cette politique, prise par le commerce anglais, trafiquant tour à tour avec les parties belligérantes et tirant profit d'une situation qu'il déplorait du bout des lèvres.

Bulletin Financier.

Jeudi soir, 30 août.

Le marché a manqué d'animation aujourd'hui. Le coton a encore fléchi et il s'en est vendu à peine 1000 balles. Les affaires ont été plus animées... [illegible]

L'or a rapporté davantage—les grands détenteurs s'étant, dit-on, tenus à l'écart—on avait réduit la quantité sur place. Les opérations comprennent $1500 à 143 1/4; $3000, $5000 et un autre lot à 143 3/4; deux lots de $2500, $3000, $3100, deux lots de $5000, $10,000 et $15,000 à 144; $2500, $4500, deux lots de $5000, $14,000 et $15,000 à 144 1/4; $2000 et un lot plus fort à 144 1/2; ... en pièces d'une piastre à 143. Les cours étaient, à la clôture, de 144 à 144 1/4 contre 143 3/4 à 144 hier soir. — Il y a eu demande d'argent, mais nous n'avons entendu mentionner aucune vente. Les demi piastres américaines seraient rapportées 141; certaines détenteurs en exigeaient davantage. L'argent est rare, il s'écarte de cela que le taux est si élevé comparé à celui de l'or.

Il n'est pas opéré de changements dans le change étranger qui n'a rien perdu de sa fermeté. Les ventes de sterling embrassent une traite-connaissement, pour une somme assez forte, à 151 1500 livres, clair, à 151 3/4; une traite connaissement à 152; une traite clair à 152 1/2; 4000 livres et 1600 livres à 153 3/4; 6000 livres (4000 et 2000) de banque à 154 1/4—total, 20,000 livres. Il s'est vendu, hier, outre les transactions annoncées, une traite particulière de 4900 livres à 152—ce qui porte le chiffre des opérations à près de 35,000 livres. Il s'est vendu 25,000 francs à 3 68 3/4 et 50,000 à 3 67 1/2. Le sterling peut être coté à 150 à 154 celui des particuliers et 154 à 155 celui des banques; le change sur France à 3 68 3/4 à 3 77 1/2 le premier et 3 65 le second. La banque d'Amérique achète les traites sur la Havane à 144.

Nous avons à constater un mouvement assez prononcé dans le change sur le Nord, mais l'animation n'y a pas été fort remarquable. Les banques et les courtiers ont tiré sur New York à 1/2 à 5/8 d'escompte, 5/8 a été le taux dominant. La demande a été irrégulière; elle n'a été assez bonne que sur un ou deux comptoirs. Les transactions du dehors comprennent $10,000 à vue sur New York à 3/4 d'escompte, $10,000 à vue comme plus considérable à 7/8; $30,000 à vue sur Boston à 3/8, une somme à un jour de vue sur New York à 7/8, un peu de change à cinq jours à 1 1/8; $10,000 à dix jours sur New York et $10,000 sur Boston à 1 3/8, $1,000 à quinze jours sur New York à 1 1/2 et $10,000 à trente jours à 2 1/2.

Il n'a pas été annoncé de ventes d'actions—une vente de bons de la ville, émis en faveur de chemins de fer, a eu lieu à des conditions qu'on ignore. On aurait pu placer un petit lot de consolidés à 78. Les consolidés sont cotés à 78 à 79, les émissions en faveur de chemin de fer à 68 à 69.

$5,000 de billets de la banque de la Louisiane se sont vendus à 40 cents à la piastre, quelques billets de la banque de l'Union à 79 1/2 et $7,500 de la banque de la Nouvelle-Orléans, en trois lots, à 69 1/2—Nous cotons les billets de la banque de la Louisiane à 37 à 40 cents à la piastre, ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 58 à 60, ceux de la banque de la Nouvelle-Orléans à 66 à 70, ceux de la banque des Marchands à 63 à 65, ceux de la banque de l'Union à 75 à 80.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Mercredi soir, 30 août.

COTON—Le marché a été encore plus déprimé aujourd'hui, et les ventes se sont bornées à 1000 balles. Le fait est, cependant, que les informations authentiques que nous avons reçues n'ont porté que sur 680 balles—250, 165, 100, 100, 21 et 21—mais on nous a parlé de 300 balles de plus, dont le rapport n'a pas été rapporté. Les prix ont encore été plus faciles, et nous cotons les cotons ordinaire à 30 à 32 cts., le bon ordinaire à 35 à 37, le low middling à 39 à 40, et le middling à 42 à ... Le lot de ... low middling à middling s'est vendu à 41 cts. Vers la clôture des affaires, on a reçu des télégrammes privés, lesquels accusent une baisse sur le marché de New York; mais cette nouvelle est arrivée trop tard pour avoir eu aucune influence.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er sept. 1864 ... balles	4575	
Reçu aujourd'hui	1720	
" précédemment	267129	
	268849	273424
Exporté aujourd'hui	1361	
" précédemment	187817	189208
Stock en mains et à bord de navires non expédiés		84216

SUCRE ET MELASSE—Le marché au sucre a été calme, et le peu qui s'est vendu a été à ... Mélasse ... 6 1/2 cts la livre ... prix de la mélasse.

FARINE—Le marché aux farines a été très calme; la demande n'a pas été bien pourvue de cet article, dont les prix tombent. Les ventes d'aujourd'hui comprennent 1200 barils dont 169 de baile à $7 25, 50 de low extra à $10 50, 268 d'extra de choix à $11 25, 300 de choix à $11 50 et 300 de ... à $11 62 1/2.

GRAINS—Le marché est très calme; l'approvisionnement excède la demande et les prix tombent. Hier, 230 sacs d'avoine vieille et nouvelle, mélangées ont changé de mains à 55 cts le boisseau. Aujourd'hui, 287 sacs d'avoine ord ... 60 cts, et 387 de mais avarié à 55 cts le boisseau.

SON—635 sacs vendus à $1 et 500 à $1 05 les cent livres.

PROVISIONS—50 tierçons de saindoux se sont vendus, en deux lots, à 25 cts la livre, le mess porc se détaille à $31 le baril, le jambon se détaille à 26 cts, du lard au sucre à 30 à 32 cts la livre.

FOIN—Un lot de 1775 balles s'est vendu à des conditions privées.

DIVERS—Les pommes de terre se vendent en débarcadère à $3 25 le baril, les pommes $5 à $6, les oignons $4 à $5 50 et les œufs $26 le baril. Les œufs en caisses se débitent à 30 cts la douzaine, le beurre frais de $18 le cent, du fromage à 15 à 18 cts la livre, et les poules à $4 50 la douzaine de jeunes et $10 les fortes.

CAFE—Le Rio se vend en détail à 31 cts pour l'inférieur, 31 1/2 cts pour le fair et 32 cts pour le prime.

FRET—Le marché au fret continue à être calme et la place disponible est rapidement prise à 7/8 et par livre de coton sur navires à voiles pour New York et 1 c. et sur steamships. Les navires à voiles pour Liverpool obtiennent 7/8d et pour le Havre 1 3/4 c la livre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 31 août 1865.

Arrivé hier, 176 bœufs du Texas, 340 cochons et 147 veaux. Vendu, 24 bœufs de l'Ouest 125, bœufs du Texas, 89 cochons, 172 moutons, 14 vaches à lait et 341 veaux. A vendre, 111 bœufs de l'Ouest, 1387 bœufs du Texas, 135 moutons, 196 cochons, 66 vaches à lait et 220 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	—	à 00 14
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net.	—	à 00 10
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net.	—	à 00 7
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	30	à 35 —
Bœuf du Texas, 2me qualité, par tête	20	à 25 —
Bœuf du Texas, 3me qualité, par tête	12	à 15 —
Cochons, par liv. gr.	—	14 à 17 1/2
Moutons, par tête, en lots	3 00	à 5 —
Veaux, par tête	7	à 15 —
Vaches à lait, par tête	50	à 65 —
Veaux de lait	8	à 12 —

Dr. C. DELERY, Domicile et Bureau, rue Ste Anne, 79, entre Royale et Bourbon. Consultations de 1 à 3 heures en anglais, en français et en espagnol. 31août—3t

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1865.

CETTE BANQUE est maintenant prête à tirer sur la Havane des traites à vue ou à date, en sommes au gré des acheteurs. 26août—6f — AN. FORTIER, caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star de la Nile-Orléans,

—Cinquième état annuel—

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires— Montant des primes pour l'année expirée le 31 juillet 1865, y compris les primes non expirées de l'année précédente ... $26,913 70

Savoir—Sur les risques d'incendie	$25,790 50	
Sur les risques de mer	1,047 43	
Sur les risques de rivières	111 21	$26,918 70
En moins—Primes sur risques non-expirés le 31 juillet 1865	7,224 60	
Primes remboursées	229 38	7,453 98
Montant net des primes le 31 juillet 1865		$19,063 32
Pertes dans l'année: Sur les risques d'incendie	847 10	
Sur les risques de mer	75 00	
	922 00	
10 et 15 0/0 remboursés sur $19,808 79	1,557 40	
Taxes de la ville et des Etats Unis, licences, &c	7,108 57	
Réassurances, dépenses, intérêts dus sur scrips, intérêts en moins, &c	9,748 43	19,431 36
		$431 91

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets	$35,000 52
Comptes individuels	7,461 72
Scrips d'autres compagnies	3,330 00
Placements en bons de la ville	10,000 00
En caisse	4,394 00
Balances dues sur billets de souscription	11,500 82
	$101,995 55

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
PLACIDE FORSTALL, Président.
F. A. DE BUYS, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Assermentés et signés par devant moi ce 29 août 1865.
En. MEUNIER, Troisième Juge de Paix.

AVIS AUX CONFISEURS.

TROIS bons confiseurs et deux hommes de peine trouveront de l'emploi permanent avec de bons appointements. S'adresser au No 38 rue Vieille Levée. 31 août—3

JARDINIER.

Le soussigné a besoin d'un BON JARDINIER, qu'il payera $30 par mois. ... Baton Rouge. 31 août—1f

VOLE OU EGARE.

A disparu de chez moi, au coin des rues Roman et Ursulines, dimanche, 27 du courant, un chien de chasse, setter, noir, récompense sera donnée ... F. PRUD'HOMME.

SUCCESSION DE Mme ANTONIO FREITAS. — Les créanciers de cette succession ...

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN DES CHEVEUX, DE HALL.

La meilleure composition pour les cheveux ...

E. ROGER & Co,

Encanteurs, 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

M. CHARLES T. NASH s'occupe des ventes de PROPRIETES FONCIERES, ACTIONS, BONS et autres valeurs.

CARGAISONS et ventes au dehors. Avances sur consignations. 31 août—

DROGUES, MEDICAMENTS, PARFUMS, HUILES, &c.

CURAÇAO & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, &c.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus, ainsi que tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala, et BOUCHONS de toute sorte, grandeur et qualité. 30 août—

AVIS.

Le steamer ANDALUSIA ... Wm FREHN & Co., Agents, rue Gravier, No 31.

AVIS.

Le steamer ANDALUSIA arrivé de Boston ... WM FREHN & Co, rue Gravier, No 31.

Briques du pays.

UN MILLION CINQ CENT MILLE briques du pays. A vendre par C. CAVAROC & CO, 116 rue Royale.

Merrains.

SOIXANTE MILLE merrains, première qualité (pipes, barriques et claret), A vendre par C. CAVAROC & CO., 116 rue Royale.

Huile d'olive J. Flagniol.

SIX CENTS caisses huile d'olive J. Flagniol, à livrer par le navire Graham Polley, ... A vendre par C. CAVAROC & CO., 116 rue Royale.

Vins rouge et blanc.

QUATRE CENTS barriques vin rouge ... A vendre par C. CAVAROC & CO., 116 rue Royale.

Champagne Duc de Montebello

CENT CINQUANTE paniers champagne Duc de Montebello, en magasin et à vendre par C. CAVAROC & CO, 116 rue Royale.

Vins en caisses.

CENT VINGT CINQ caisses vin ... A vendre par C. CAVAROC & CO, 116 rue Royale.

INSTITUT St-LOUIS,

POUR LES DEMOISELLES, 275, rue Dauphine.

Les cours de musique commenceront ... Mme Henri Deron.

Institut St Charles,

Rue Bourbon, en face du Théâtre de l'Opéra, entre les rues de Toulouse et St-Pierre.

MME MACE annonce ...

INSTITUTION LOCQUET,

Pensionnat, demi-pensionnat et externat, POUR JEUNES DEMOISELLES, 199 et 201 rue du Camp, entre les rues Julia et St Joseph.

Académie Jefferson,

Rue Bourbon, No 63 ... sous la direction de J. LORD.

ECOLE

Française, anglaise, espagnole &c.

PENSIONNAT et EXTERNAT

240, 242, 244, Rue des Remparts, 240, 242, 244.

RENTREE DES CLASSES du Collège Jefferson.

INSTITUTION MARTIN,

PENSIONNAT et EXTERNAT.

... Rue du Bayou ...

COLLEGE St-CHARLES.

INSTITUT St-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON, 275 RUE DAUPHINE 275.

INSTITUTION LOCQUET,

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

RUE DU CAMP

Nos 199 et 201, entre Julia et St. Joseph.

BRUSSIAN INSTITUTE.

R. C. DUREL ... L. MILLIERE

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL—Propriétaires.

JEUDI soir, 31 août,

Représentation choisie! Elle Wren Marlitt dans deux rôles. SIXIE OF YOUTH et THE MAGIC MARRIAGE ... PERFECTION et THE MAID OF MUNSTER.

Grande matinée SAMEDI à midi. CHRISTMAS EVE et THE DUEL IN THE SNOW.

Grand Bal de Charité

donné par les Jeunes Gens de la Nile-Orléans, à la salle de l'Opéra, rue Bourbon, le SAMEDI, 16 septembre 1865.

—Comité d'arrangement—

BROUSSARD & FOSTER,

Agents de propriétés foncières, 32...... rue Commune...... 32.

OFFRENT à vendre ou à louer des HABITATIONS ...

Cercles en fer "Arrow"

NOUVEAU MOYEN de faire cercler des balles de coton.

PATENTE ROYALE ...

OWEN, WATTS & CO, au No 102 de la rue Poydras—Nile-Orléans, ou à E. T. BARTLETT, agent général, Boite No 130, Bureau de Poste de la Nile-Orléans.

CHANGEMENT DE LOCAL.

Le bureau de la Compagnie ... transporté au No 104 RUE DE LA COMMUNE ... E. R. TRENAM.

CUISINIERE.

A LOUER.

Une belle résidence avec jardin ...

JUSTE FONTAINE & CASTANEDO, Courtiers et agents, No 28 Passage de la Bourse.

A LOUER

L'HOTEL D'ORLEANS, rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse ... A. ROCHEREAU & CO.

74 ...... RUE DU CANAL 74

(Magasin jadis occupé par C. H. Boscoup & Co.)

WALLACE & Co.

STOCK DE MARCHANDISES SECHES D'AUTOMNE. BOTTES, SOULIERS, Chapeaux et Vêtements.

BOTTES ET SOULIERS DE NOTRE MANUFACTURE DE BOSTON.

WALLACE & Co., Rue du Canal No 74, & Rue de la Commune Nos 29 et 31.

JAMES H. URQUHART,

Courtier de coton et de sucre ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, 33 ...... Front Levée 33

AL. MELTENBERGER, FACTEUR DE COTON ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

F. DOLHONDE & Co., FACTEURS DE COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

GEORGE W. WEST

(DE WEST, RENSHAW & GAMMACK)

PAYNE, HUNTINGTON & Co., FACTEURS DE COTON, ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

WYCHE & RICHARDSON,

(Successeurs de John F. Wyche & Co) COURTIERS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

BUTLER & CO, Facteurs de coton et Marchands Commissionnaires, Rue Gravier, No 193,

D. BOULIGNY,

(Autrefois BELL & BOULIGNY) Facteur de sucre et de coton, ET Marchand Commissionnaire,

P. N. MATHEU,

Successeur de Hughes, Hylested & Co FACTEUR DE COTON

GILLIS & FERGUSON, FACTEURS DE COTON

WARREN & CRAWFORD

JOHN T. HARDIE & Co.

PILCHER & BARROW,

BYRNE, VANCE & Co.

BOWER, GARNER & HARRISON,

W. B. TULLIS,

Successeur de TARLETON, WHITING & TULLIS, FACTEURS DE COTON.

ROBINSON & SAUL,

MARCY, BIGGETT & MAURY,

M. W. SCHWARTS & FILS,

A. E. MARCHAND, IMPRIMEUR, 201 ...... RUE DE CHARTRES 201

Pour New York.

Départ, LUNDI, 4 septembre, à sept heures du soir.

Le beau steamer de première classe ANDALUSIA ... WM. FREHN & Co., No. 31, rue Gravier.

POUR MATAMOROS—La goëlette clipper LUZ ... R. FERNANDEZ & CO., rue Vieille Levée, No 226.

POUR INDIANOLA—La goëlette CHIEF ... T. CHAILLE, Jr., rue Gravier, No 53.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette anglaise ... K. JOURDAN, No 2, rue Maison ...

POUR MATAMOROS—La goëlette CAMILLE ... J. M. ORIOL, 127 Vieille Levée.

Goélette à vendre.

A vendre à l'amiable une goélette neuve du port de vingt tonneaux. J. JOUET. A la tête du Vieux Bassin.

ORDRES RELATIFS AU COTON

Département du Trésor, Washington, 26 juillet 1865.

MONSIEUR—J'ai nommé aujourd'hui, Mr. O. H. Cutler, agent spécial ... H. McCULLOCH, Secrétaire du Trésor.

... O. H. CUTLER, Agent Spécial du Département du Trésor. A la Bourse, Nouvelle Orléans, 24 août 1865.

Département des Travaux Hydrauliques.

Banque de Commerce de la Nouvelle-Orléans.

E. E. PERCY, Secrétaire.

AVIS.

La société HAYES, SANDERS & CO ... S. W. SANDERS.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.

La perception des TAXES DE VILLE ... THOS H. HAWES.

CUISINIERE FRANÇAISE.

ARTICLES DE MODES.

MODES ET ARTICLES EN PAILLE. ... W. DAUPHIN, 15, Bourbon.

Whisky de Dexter.

WHISKY DE DEXTER

AVIS

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE ... DIRECTEURS ...

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME DE N. YORK.

Chaînes de Coton, &c.

SAVON! SAVON!

Une bonne nouvelle!!!

GUERISON RADICALE DE LA DYSENTERIE, LA DIARRHEE ET FLUXION DE POITRINE,

Par le docteur T. ANTOINE.

MALADIES SECRETES.

Opiat et Injection du Dr. Bineau.

MALADIES.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Beurre par ordre des gardiens du Port.

P. D. E. MORPHY, Encanteur.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Merville Cheval et d'Odile Jacobs ... PAR RENE GUTIERREZ, encanteur, Salle d'encan No 94, rue de Chartres.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

PAR E. ROGER & CO, O. DEJAN, encanteur.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Jambons, Farine, Savon, Fromage, &c. PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

PAR VINCENT & Co., Wm P. Vincent, encanteur.

Eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs, vermouth, &c. &c. PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

Succession de Joseph Ballat—No 21,317. Propriétés ... PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur.

50 caisses huile d'olive. PAR GABRIEL LEAUMONT.

Vente renvoyée au ler septembre. PAR S. GUINAULT, Encanteur.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Succession Emile Trezier, décédé époux d'Edmond Louis Dufossat. ... Par SOUDOUSQUIE & FORTIER, Chas. E. Fortier, encanteur.

Vacherie! Vacherie!

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Succession de Thos J. Shenham—No 25,558. PAR MONTGOMERY & BRO.

PAR MONTGOMERY & BROS.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Ronald Bienvenu—No 21,347 ... A. J. VILLERE.

Succession de Joseph Bernard, No 25,233. Par G. de FERIET, encanteur.

BUREAU DU BOARD DES ASSUREURS ... JAMES H. WHEELER.

Avis d'encan.

VINS, LIQUEURS, etc.

10 pipes ... GOUTHIER BROS., 37, Vieille Levée.

PRODUITS DE LA HAVANE. 500 ... GOUTHIER BROS., 37, Vieille Levée.

A VENDRE. 200 pièces COTONADE des Abénaques ... A. JACQUET, No 31, Vieille Levée.

Dry goods. Dry goods.

C. JAUBERT & CO.

20 Rue de Chartres 20

Produits de la Havane.

160000 Cigares de la Havane ... BORNIO FRERES.

Prosper Camus,

NOTAIRE PUBLIC.

50 ...... RUE ROYALE 50

—AU PREMIER— Entre St-Louis et Conti.

R. F. BROWN & Co.

BOTTES ET SOULIERS.

Avis de Société.

Changement de domicile

MODES, ROBES ET CONFECTION